

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2023 - DE 20H00 A 22H00**

Présents : FARJON Jean-Christophe, MERLE Agnès, DUVIGNAU Ghislaine, MICHEL Hervé, CHARBONNIER Hélène, COQUILLART Odile, DUBOEUF Suzanne, GIBERT Yves, LAVAL David, NALIN Huguette, RAMBOUR Frédéric, ROCHAND Corinne, ROMAGNY Murielle, VALLET Jean-Claude.

Pouvoir : CHARRETIER Amélie a donné procuration à FARJON Jean-Christophe.

Le quorum est atteint

Président de séance : Jean-Christophe FARJON, Maire

Secrétaire de séance : GIBERT Yves

Ordre du jour :

Validation du procès-verbal de la réunion du 21 décembre 2022

Bâtiments communaux

- Demande de réduction de loyer de la part d'une locataire du bâtiment de la cure pour consommation énergétique importante.
- Rénovation des logements de la cure

Travaux Clos de la croix mission, choix des artisans

Validation du procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 2022

Le procès-verbal rédigé à l'issue de la séance du 21 décembre 2022 a été envoyé, par mail, à chacun des membres du Conseil Municipal pour lecture. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Demande de réduction de loyer de la part d'une locataire du bâtiment de la cure pour consommation énergétique importante

Monsieur le Maire fait part de la demande écrite de Madame COBOS Whileihmine, locataire du bâtiment de la cure, sollicitant une réduction de son loyer, suite à la consommation énergétique importante. Elle occupe le logement communal situé au n° 29 de la Place de l'église depuis le 30 juillet 2022. En décembre 2022, sa consommation électrique est de 17 € par jour.

Monsieur le Maire, accompagné par un élu électricien, a vérifié que les radiateurs de cet appartement fonctionnent correctement. Ils constatent que l'isolation est insuffisante et des travaux sont à prévoir.

Monsieur le Maire propose une réduction mensuelle du loyer de 150 €, pendant la période hivernale. Le loyer en 2022 était à 400,04€. Il a été revalorisé, selon l'indice de référence des loyers à +3,50%, et est passé à 414,04 € au 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à la majorité, par 14 Voix POUR, 1 ABSTENTION et aucune Voix CONTRE :

DECIDE une réduction mensuelle de loyer de 150 € ramenant le loyer à 264,04 €.

DIT que cette remise de loyer sera rétroactive depuis le 1^{er} décembre 2022 et applicable jusqu'au 30 avril 2023.

Rénovation des logements de la cure

Le diagnostic de performance énergétique avait été établi en 2015 par le SIEL. Il en était ressorti que les 2 logements de la cure appartenait à la classe G, très énergivore. Un seul logement a fait l'objet de travaux mais pas le 2^e. Afin de remédier à cet état de passoire thermique, une isolation intérieure est à prévoir. Cette dernière entrainera des réajustements de tuyauteries et gaines électriques. Afin de participer au financement de ces aménagements, une subvention nommée « Révolution » pourra être sollicitée auprès du SIEL syndicat électrique de la Loire.

Travaux au Clos de la croix mission : choix des artisans

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construire un préau et des WC, au Clos de la croix de mission.

Pour effectuer ces travaux, divers devis ont été chiffrés par les artisans locaux. Monsieur le Maire fait part des différents devis et en donne lecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de retenir les entreprises suivantes :

Travaux	Entreprise	Devis HT
Menuiserie	Tisseur Julien	9 590,00 €
Plaquiste	Samuel Blanc	2 715,07 €
Carrelage	Carrelage des Monts du Lyonnais	3 612,92 €
Plomberie	Blanchon Anthony	3 130,59 €
Préau	JTCA Jeff Toiture et Création d'Agencements	29 402,50 €
	TOTAL HT	48 451,08 €
	SOIT UN TOTAL TTC DE	58 141,30 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces devis et à lancer ces travaux.

La séance est levée à 22 H.

PV arrêté à la séance suivante de Conseil Municipal, le mercredi 2023 à 20H00

Le Maire,
Jean-Christophe FARJON

Secrétaire de séance,
Yves GIBERT.

